

Alerte – 5^e cas de LTI

Communiqué à tous les **producteurs et intervenants** du secteur avicole du Québec

Déclaration d'un nouveau cas de laryngotrachéite infectieuse (LTI)

État de la situation

Déclaration de la maladie : Un **5^e cas de laryngotrachéite infectieuse (LTI)** affectant un **troisième** site de production de poulet à griller, les deux premiers cas concernaient des troupeaux de reproducteurs à chair, **a été confirmé en fin de journée vendredi dernier** à la suite d'un examen du vétérinaire et les résultats de tests en laboratoire.

Situation géographique : **Sur le 2^e rang de Ramsay à Saint-Félix-de-Valois** dans la région de Lanaudière dans une zone à haute densité de production avicole.

Description de la situation : L'EQCMA est en contact avec le producteur et son vétérinaire pour les suivis appropriés. Le site était déjà autoquarantaine et en biosécurité rehaussée sur une base préventive. Le dernier poulailler du site a été vidé vendredi avec les mesures de biosécurité rehaussée pour le transport.

Ce 5^e site n'ajoute pas de fermes avicoles dans la zone à risque établie par l'EQCMA pour les quatre premiers sites infectés (rayon de 1,7 km autour du 2^e rang de Ramsay) (**voir carte en pièce jointe**).

Vaccination : Une conférence téléphonique du réseau des vétérinaires avicoles a eu lieu ce matin. Afin de mieux prévenir l'éclosion de nouveaux cas de LTI, l'EQCMA endosse la recommandation d'élargir la vaccination dans les troupeaux situés dans une zone tronquée comprise dans un rayon de 6 km autour du 2^e rang de Ramsay (**voir carte en pièce jointe**). Cette zone tient compte des principaux facteurs de risque de propagation de la maladie qui sont la transmission par aérosol incluant la direction des vents dominants, les principales voies de transport et les sites en lien épidémiologique avec des sites infectés ou des sites dans la zone à risque de 1,7 km. Les producteurs situés dans cette zone seront contactés par leur vétérinaire pour leur transmettre cette recommandation.

Recommandations : La situation actuelle reste à risque et nous rappelons l'importance pour les producteurs et intervenants de **minimiser tout déplacement dans la zone à risque**. Les producteurs avicoles de la région de Saint-Félix-de-Valois sont invités à mettre rigoureusement en application les mesures de biosécurité courante du *Protocole de biosécurité courante pour les producteurs et les employés à la ferme* de l'EQCMA, qui peut être consulté sur le site internet de l'EQCMA au lien suivant : <http://www.eqcma.ca/biosecurite/protocoles-biosecurite-courante-code-vert>. Si vous avez des questions sur l'application de mesures de biosécurité particulières à votre site de production, nous vous recommandons de consulter votre médecin vétérinaire.

Nous vous tiendrons informés de l'évolution de la situation.

